

VILLE DE BOUXWILLER

67330

06/2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juin 2016

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 24 Procurations : 2

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Louisa,
- * Mme MEHL Elodie
- * M. MEYER Marc,
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. FRITSCH Daniel
- * M. HUMANN Marcel, procuration M. MICHEL Patrick
- * Mme REIXEL Anny, procuration Mme SIEFER Astride

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Véronique Laporte est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 19 mai 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2016.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

La loi n° 95-101 du 02/02/1995 et le décret du 06/02/1995 précisent que le Maire doit présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame Noémie Jesson et Jean-Luc Fickinger, représentant le délégataire Suez chargé de la gestion des services délégués de l'eau et de l'assainissement, présentent les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports, qui mettent en évidence la bonne qualité générale de l'eau potable distribuée et de celles rejetées dans le milieu naturel par les équipements de traitement. Ces rapports sont consultables en mairie.

Point 4 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0011 : Immeuble 17 rue Sundhalt à BOUXWILLER**

* Section 15

* Parcelle N° 222

* Superficie totale : 0,86 are

* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

1) Dossier N° 0011 : Maison 17 rue Sundhalt à Bouxwiller

- * Section : 15
- * Parcelles : 249/81 et 290/81
- * Superficie totale : 17,28 ares
- * Prix de vente : 245 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0012 : Appartement 1 rue du Canal à Bouxwiller

- * Section : 4
- * Parcelle : 278/146
- * Superficie totale : 2,2 ares
- * Prix de vente : 48 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0013 : Maison 92a Grand Rue à Bouxwiller

- * Section : 11
- * Parcelles : 122/3 et 168/5
- * Superficie totale : 6,04 ares
- * Prix de vente : 130 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0014 : terrain non bâti rue du Stade à Bouxwiller

- * Section : 9
- * Parcelle : 14
- * Superficie totale : 17,28 ares
- * Prix de vente : 54 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0015 : terrain non bâti rue du Fossé à Imbsheim

- * Section : 27
- * Parcelle : 30
- * Superficie totale : 4,01 ares
- * Prix de vente : 21 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0016 : Bâti 1, Rue du Canal à Bouxwiller

- * Section : 4
- * Parcelle : 278/146
- * Superficie totale : 2,2 ares
- * Prix de vente : 50 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 5 : Aménagement d'une aire de jeux rue de Babenhausen

Jean-Charles Le Goff, Adjoint au Maire, présente le projet d'aménagement d'une aire de jeux rue de Babenhausen sur la partie basse du terrain actuellement utilisé par la piscine Hanautic.

Cette aire de jeux sera destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Elle comportera divers agrès tels une balançoire, une tyrolienne, une tour de jeux, des jeux sur ressorts, des jeux à grimper, un toboggan...

Le budget prévisionnel de cette opération se décline comme suit :

Dépenses	€ HT
Fournitures et pose des agrès (Devis Kompan)	71 057,40 €
Travaux d'aménagement et d'espaces verts	70 000,00 €
Frais de Maîtrise d'Œuvre	2 928,00 €
Total dépenses	143 985,40 €

Dépenses	€ HT
Plan Local d'Investissement (Enveloppe 1)	115 188,32 €
Ville de Bouxwiller	28 797,08 €
Total dépenses	143 985,40 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet et pour son plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération,
- autorise le Maire à signer les marchés de cette opération.

Point 6 : Aménagement d'une piste cyclable de liaison à Bouxwiller

La Ville de Bouxwiller bénéficie d'un réseau de pistes cyclables en site propre prenant fin aux entrées Est et Ouest de Bouxwiller. En provenance d'Obermodern, la première prend fin à hauteur de la piscine de Bouxwiller. En provenance de Neuwiller-lès-Saverne, la seconde s'achève au niveau du contournement de Bouxwiller, en périphérie de la ville au niveau de l'ancienne friche industrielle Oxymétal. La poursuite de cette piste cyclable en secteur urbain se fait actuellement sur un itinéraire en dents de scie, en cohabitation avec les véhicules motorisés et de façon peu sécurisée.

La jonction de ces deux itinéraires selon un axe Est-Ouest permettrait de connecter les deux pistes cyclables actuelles pour réaliser un itinéraire cyclable fluide et sécurisé.

En concertation avec le Conseil Départemental, la Ville de Bouxwiller et le bureau d'études Soderef ont étudié un projet de liaison comprenant une traversée sécurisée du giratoire au bout de la rue de Neuwiller ainsi que de la rue d'Ingwiller. Le coût des travaux est estimé à 277 284 € HT, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	3 450 €
Maîtrise d'Œuvre	6 679 €
Travaux de voirie	267 155 €
Total dépenses	277 284 €

Recettes	€ HT
Conseil Départemental du Bas Rhin	80 000 €
Feader (fonds européen)	102 595 €
Ville de Bouxwiller	94 689 €
Total recettes	277 284 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- se prononce pour la réalisation de ce projet et pour son plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération,
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces administratives liées à ce projet.

Point 7 : Plan de financement définitif des travaux de relevage de l'orgue Silbermann de Bouxwiller

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement définitif des travaux de relevage de l'orgue Silbermann de l'église protestante de Bouxwiller, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	HT
Facteur d'orgue Blumenroeder	40 440,00
Meyer Electricité	1 245,00
Maîtrise d'œuvre Christian Lutz	1 598,40
Travaux en régie	3 062,00
Frais de gestion Fondation du Patrimoine	289,50
Total	46 634,90

Recettes	HT	%
Fondation du Patrimoine	8 000,00	17%
Hôpital de Bouxwiller	11 760,00	25%
Ville de Bouxwiller	11 470,90	25%
Collecte paroisse	6 000,00	25%
Paroisse	5 754,00	
Collecte particuliers	3 650,00	8%
Total	46 634,90	100%

Point 8 : Approbation du périmètre de la nouvelle Communauté de Communes résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU les articles L5210-1-1, L5211-41-3 et L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 portant création de la communauté de

communes du Pays de La Petite Pierre ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1999 portant transformation du district du Pays de Hanau en communauté de communes ;

Le Conseil municipal décide par 25 voix pour et une voix contre (Bernard Veit) de donner avis favorable au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau fixé par arrêté préfectoral du 5 avril 2016.

Point 9 : Décision modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
673	67	01	Titres annulés (sur exercice antérieur)	4 000,00	
022	022	01	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-4 000,00	
TOTAL				0,00	0,00

Point 10 : Création de poste de vacanciers

Pour pallier les réductions des effectifs liés aux congés d'été, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer :

- deux postes d'Adjoint Technique de 2e classe non titulaire au 1er échelon (indice brut 340, indice majoré 321), à compter du 1er juillet 2016 pour une durée de deux mois (qui seront affectés aux ateliers municipaux et au Musée du Pays de Hanau),
- un poste d'Adjoint Administratif de 2e classe non titulaire au 1er échelon (indice brut 340, indice majoré 321), à compter du 25 juillet 2016 pour une durée de quatre semaines (qui sera affecté à l'accueil de la mairie).

Point 11 : Tarif droit de place

Afin de rendre notre messti plus attractif aux forains, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif des stands tel que défini comme suit :

Stand braderie (prix au mètre linéaire)		2,00 €
Stand salle de l'Orangerie (prix au mètre linéaire)		2,00 €
Supplément raccordement électrique (par stand)		1,00 €
Stand de tir et boutique fête foraine (prix au ml)		3,00 €
Manèges enfants	Bouxwiller	50,00 €
	Communes associées	35,00 €
Grands manèges	Bouxwiller	120,00 €
	Communes associées	70,00 €
Droits de place camion		50,00 €
Cirque (caution)		100,00 €
Camion de vente de repas à emporter		10,00 €
Structures gonflables	1 ^{ère} structure	30,00 €
	par structure supplémentaire à partir de la 2 ^e structure	10,00 €

Point 12 : Travaux de rénovation du presbytère d'Imbsheim

Patrick Michel, Maire Délégué d'Imbsheim, présente un projet de travaux de rénovation au presbytère d'Imbsheim et son plan de financement tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Réfection de sol du couloir	4 242 €
Remplacement du portail de la cour	2 550 €
Remplacement porte arrière vitrée	2 650 €
Remplacement porte vers sous-sol	2 280 €
Remplacement volet roulant de la cuisine	560 €
Mise en conformité électrique	423 €
Total dépenses	12 705 €

Recettes		€ HT
Paroisse	85%	10 800 €
Ville	15%	1 905 €
Total recettes	100%	12 705 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour la réalisation de ce projet et pour son plan de financement et autorise le Maire à signer la convention de partenariat qui définira ces modalités de financement.

Point 13 : Fonds de solidarité pour les communes du Bas-Rhin sinistrées par les intempéries de juin 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 500 € à l'Association des Maires du Bas-Rhin en vue d'alimenter un fonds de solidarité pour les communes bas-rhinoises sinistrées par les intempéries de juin 2016.

Vu, le secrétaire de séance,

